

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

PROCES VERBAL

Présents : Camille COLAS- Stéphanie ROBERT- Alexandra PICOT- Martine JANIN-REYNAUD- Lionel SIGNORET- Jean-Louis PIARULLI- Yoann RAMPON- Jean-Luc REYNAUD- Colin MAXIMIN- Camille SAVRE secrétaire comptable pour présenter les budgets et répondre aux questions

Pouvoir : Léa SIMEONI à Stéphanie ROBERT- Christine TIRAN-MATIGNON à Alexandra PICOT Camille, SAVRE, secrétaire comptable est présente pour présenter les budgets et répondre aux questions.

Le Procès verbal du conseil municipal en date du 20 mars est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Une charte graphique sera élaborée pour les futurs compte rendus.

Le conseil municipal commence à 20H.39

Madame La Maire remercie Camille, SAVRE, secrétaire comptable pour sa présence et son engagement pour l'écriture de ce budget.

Vote du CFU général

La section d'investissement se solde par un déficit de 554 654, 94 € (82 427,95€ en recettes pour 637 082€ en dépenses). Le résultat cumulé avec le report du déficit 2024 est de 558 580,82 €.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 212 739,47€ (723 276,48€ en recettes pour 510 537,01€ en dépenses). Cumulé avec la reprise de l'excédent 2024 les recettes de fonctionnement se montent à 814 000€ .

L'affectation au budget 2026 s'effectue ainsi : reprise du déficit d'investissement de 558 580,82€ comblé par la même somme prise sur l'excédent de fonctionnement et inscription en fonctionnement du solde de l'excédent à savoir 256 188,40€.

Madame la Maire indique que le déficit d'investissement important est dû aux subventions votées mais non versées à ce jour au budget communal.

Approuvé par 9 voix sur 11 (en vertu des règles régissant le vote du CFU général, Madame la Maire ne vote pas.)

Vote du taux des taxes impôts locaux

Madame la Maire fait savoir que nous sommes dans la moyenne départementale.

Suite à une remarque en groupe de travail de Madame Janin-Reynaud faisant valoir que les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 6 ans, une simulation a été faite par M.SARRON de la DGFIP, lors de son accompagnement dans la préparation des budgets 2026. Une augmentation uniforme des taux à 3% entrainerait une hausse de 7 000 € des recettes fiscales compte tenu de la faiblesse des bases d'impositions.

Il est décidé de maintenir les taux de l'année dernière à savoir : taxe foncier bâti 36,24% (15,55% pour la commune-20,70% pour le département)- taxe foncier non bâti 33,61%- taxe d'habitation 8,26%. Une réflexion pourra éventuellement s'engager pour l' année 2027 en fonction des projets initiés.

voté à l'unanimité : 11 voix.

Vote du Budget primitif général 2026

Madame la Maire indique que depuis janvier seul ¼ des dépenses de fonctionnement peuvent être engagées et aucune dépense d'investissement.

Elle détaille avec Camille SAVRE la secrétaire comptable certains articles et éléments de ce budget

En dépenses de fonctionnement :

Certaines dépenses importantes sont à réaliser sur le budget 2026 :

35 000 € pour le rattrapage de 3 années de frais de crèche (en raison d'un désaccord politique avec l'ancienne municipalité ce qui a conduit à des mandats non émis par la commune de Jausiers).

17 000 € pour un devis relatif à la gestion du cimetière (procédure de reprise des concessions en état d'abandon par la société Elabor).

50 000 € pour frais de contentieux dans le cadre du procès opposant Madame Carole Prost à la commune.

Madame la Maire indique qu'il ne s'agit pas de la totalité de la somme réclamée à la commune par Carole PROST devant le tribunal judiciaire mais que ce montant a été validé par la DGFIP. Dans la volonté de limiter les contentieux Madame la Maire rappelle qu'un accord transactionnel n'a pas été possible dans le cadre de ce contentieux compte tenu de la date trop proche du procès (18 juin). En revanche dans le cadre du contentieux relatif au mur de Maljasset Madame la Maire s'engage à proposer un accord transactionnel aux différentes parties.

relocalisation de la cantine et achat de denrées alimentaires

Madame la Maire indique qu'un travail d'équipe a été réalisé avec notamment la visite de la cantine de la commune d'Arvieux qui a initié la même démarche par Mesdames Stéphanie ROBERT, Léa SIMEONI et Christine TIRAN-MATIGNON. Il est prévu un recrutement à temps complet et non à mi temps pour prendre en compte également la garderie périscolaire et le ménage.

Lionel SIGNORET précise qu'à l'intérieur d'un même chapitre les dépenses peuvent évoluer librement .

Madame la Maire indique que le vote par chapitre et non pas par opération donne de la souplesse .

La secrétaire comptable précise qu'on peut également varier de 7% de chapitre à chapitre.

Indemnités de fonction : La municipalité précédente avait fait le choix de faibles indemnités. Ce poste est en augmentation car Madame la Maire indique que pour elle il s'agit d'un vrai engagement à concilier avec les contraintes professionnelles et personnelles.

Coupes de bois : La trésorerie demande que soient inscrites autant les dépenses (charges) que les recettes et c'est la différence entre les deux qui détermine la recette réelle. Une évaluation a été faite et une décision modificative sera peut-être nécessaire. Lionel SIGNORET indique que pour 2026 il y a peu d'opérations prévues .

Subventions aux associations :

Pour Madame la Maire la commune a un vrai rôle à jouer et il est important de soutenir les associations.

En 2025 2 950€ ont été votés mais non attribués. Elle propose donc un rattrapage :

Les claps de l'Ubaye : 500€ au titre de 2025 + 500 € pour 2026

SPMS : (rénovation des sentiers de montagne) 300€ au titre de 2025 + 200€ demandés pour 2026

Ski club St Anne : 1000 € en 2025 reconduits en 2026 (plusieurs enfants de la commune inscrits)

GSSB: 100 € en 2025- 400€ pour le site nordique de St Paul

Association LIRE :50 € votés en 2025- 300€ proposés pour 2026. Madame la maire précise que cette association a un projet de développement de la lecture auprès des écoles et notamment auprès de l'école de St Paul qui doit recevoir une illustratrice (coût 500€ + hébergement)

AUDACCE : 100€ en 2025 reconduits en 2026

Escalade en Ubaye : 100€ en 2025 repris pour 2026

Association des anciens combattants et résistants :100 €

Lieutenants de Louveterie : 100€. Colin Maximin indique que ces derniers ont en charge les tirs d'effarouchement et de prélèvement contre les loups (33 prélèvements réalisés sur tout le département

en 2025).

Association Classic Altitude : Association basée à Tournoux souhaite organiser des concerts classiques à Tournoux et St Paul : demande de subvention de fonctionnement 800€ pour location d'un piano (concert piano en haut du col de Restefond) L'année prochaine un concert « insolite » pourrait être organisé sur la commune.

Madame la Maire indique que pour les subventions relatives aux projets il sera demandé de retracer la clôture de l'opération et justifier la bonne utilisation des fonds.

Madame Janin-Reynaud demande si l'on peut augmenter la dotation des claps de l'Ubaye de 150€ compte tenu des nombreuses animations proposées et de leur travail avec les médiathèques de Barcelonnette- Jausiers et Condamine et compte tenu de leur projet d'après-midi littéraire. Madame la Maire s'étonne de cette demande car un travail a déjà été fait à ce sujet lors des réunions préparatoires à l'élaboration des budgets, réunion de travail en la présence de Madame JANIN-REYNAUD qui n'a pas fait état alors de cette demande. Madame la Maire rappelle la méthodologie (des réunions régulières ont été réalisées afin d'écrire collectivement le budget) ainsi que l'importance de travailler en confiance.

Lionel SIGNORET reprend la demande de subvention des Claps et ne voit pas de demande spécifique relative à l'après-midi littéraire. Madame la Maire indique que ce point a été abordé lors des réunions préparatoires au budget.

Yoann RAMPON demande si des demandes sont faites auprès d'autres communes.

Cette proposition est mise au vote (Martine JANIN-REYNAUD ne prenant pas part au vote) : 5 voix contre (Lionel SIGNORET- Alexandra PICOT+ pouvoir Jean-Luc REYNAUD-Colin MAXIMIN- 5 abstentions (Camille COLAS-Yoann RAMPON- Stéphanie ROBERT + pouvoir- Jean-Louis PIARULLI).

Lionel SIGNORET indique qu'on pourra se rapprocher de l'association ultérieurement pour voir s'il y a une autre demande.

Cette ligne budgétaire est donc votée à hauteur de 2 950€ au titre de 2025 et 3 600 € au titre de 2026.

Recettes fonctionnement

taxes impôts locaux : 147 548 reconduction de la somme encaissée en 2025.

Coupes de bois : 52 000€

99 438 € au titre de Natura 2000 : Madame la Maire précise que cette somme est importante car la commune est concernée sur une grosse superficie (du pont du chatelet jusqu'aux limites communales). Il faudra si l'on veut conserver cette dotation au-delà de 2027 prévoir des actions liées à l'environnement (par exemple limitation du sel pour le déneigement- compteurs de passage à Plan de Parouart- diagnostic sur les zones humides en estive au Marin et Roures avec le cerpam- sentier art et découverte Plan de Parouart.....)

Lionel SIGNORET pense que le volet pastoralisme pourrait faire l'objet d'une réflexion dans ce sens. La secrétaire comptable indique qu'une partie de cette dotation pourrait contribuer à l'autofinancement des cabanes pastorales.

Total du budget : 951 146,91€ en dépenses et recettes

Dépenses investissement

Madame la Maire propose de décaler le programme cabane pastorale de l'Alpet en 2027 ainsi que le programme réfection toiture de Notre Dame des Neiges, en raison des investissements en cours (chantiers des églises de St Paul et de Fouillouse) qui vont nécessiter une trésorerie importante.

Continuation des programmes initiés par l'ancienne municipalité et financés : Eglise de Fouillouse
Eglise de St Paul.

Le programme reconstruction du chalet de la route des gites n'est pas financé et est donc à retravailler. Yoann RAMPON évoque les travaux de confortement du parapet du Pont du Chatelet. Lionel SIGNORET indique qu'il n'y a pas de devis précis des frais.- 15 000€ estimés et provisionnés pour permettre l'engagement des travaux de réfection du parapet.

Relocalisation de la cuisine scolaire: 30 000 €

Protection des Gleizolles : 30 000€ non financés à ce jour pour une étude

Rajout d'une ligne pour enfouissement des réseaux secs (34 411,43€- 15 000€) et du pluvial (41 349€) aux Prads

Lionel SIGNORET précise que la somme de 15 000€ correspond à une facture du SDE dans le cadre de la 2ème tranche d'enfouissement des réseaux secs pour la pose de la fibre initialement non prévue.

Recettes investissement

53 000 € au titre de la vente d'un appartement copropriété Les Balcons du Soleil (ex douane/gendarmerie) prévue par l'ancienne municipalité.

Besoin d'un prêt relais :

Madame la Maire précise qu'au regard des travaux des églises de St Paul et de Fouillouse il sera nécessaire de réaliser un prêt relais pour faire face aux dépenses en attendant le versement des subventions. Madame la Maire, en accord avec la DGFIP, propose un prêt relais de 205 000€.

A une question de Jean-Luc REYNAUD Lionel SIGNORET précise que cette ligne de trésorerie ne sera activée qu'en cas de besoin pour payer les factures des artisans en cours. La commune ne sollicitera que les montants nécessaires. Colin MAXIMIN demande si ces subventions peuvent être annulées au bout d'un certain nombre d'année de retard. Il est répondu que normalement non.

FCTVA budgétisée à 103 000€

Total de l'investissement 2 Millions 66 261,20€

Le budget est adopté par 10 voix et 1 abstention (Martine Janin-Reynaud).

Budget eau : CFU 2025

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 50 388,50 € (63 073,27€ en dépenses pour 113 461,77€ en recettes).

La section d'investissement se solde par un excédent de 13 598,47 € (193 266,30€ en dépenses pour 323 756,20 € soit 130 489,90 € moins un déficit antérieur reporté de 116 891,43 €).

Il est décidé d'affecter au budget 2026 en investissement l' excédent de 13 598,47€ et de 50 388,50€ en fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité : 11 voix

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Le coefficient (modulation selon les performances du réseau) est de 0,84 ce qui donne la somme de 4, 40€ par branchement à rajouter à la facture d'eau. Cette redevance est due à l'agence de l'eau.

Approuvé à l'unanimité (11 voix).

Redevance sur le prélèvement 2026

Cette redevance est basée sur les relevés effectués par les services techniques et déclarés à l'agence de l'eau- Les fontaines sont exclues.

2 957,64€ pour 378 branchements soit 7,93 € par branchement

Approuvé à l'unanimité (11voix)

Redevance sur la consommation d'eau potable

Tarif fixé par l'Agence de l'au. 33 020m³/0,39€ le m³ =12 877,80€/378 branchements ce qui donne 34,01€ par branchement.

Une simulation fait apparaître une hausse pour 2026 de 2,20€ qui ne relève pas de la commune.

Jean-Luc REYNAUD demande s'il s'agit de la consommation réelle. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une estimation car la commune n'a pas de compteurs d'eau.

Colin MAXIMIN demande si l'agence de l'eau qui perçoit toutes ces taxes apporte une aide à la commune. Lionel SIGNORET lui répond qu'elle apporte une aide importante.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

Redevance eau

Il s'agit des recettes qui reviennent à la commune.

Madame la Maire indique que sa détermination est encadrée par l'agence de l'eau et le ministère de l'écologie.

reconduction des montants de l'année dernière :

Redevance forfaitaire par branchement : 165€

Redevance supplémentaire pour chambres d'hôtes, gîtes et hôtels de 27,80€

Redevance supplémentaire par lits (dortoirs et refuges) de 6,53€

Tout appartement existant paiera la redevance, cette redevance sera due par tout propriétaire ou occupant principal de l'année. Compte tenu des nombreuses réclamations enregistrées le règlement de l'eau devra être revu.

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

Budget Camping : CFU 2025

La section de fonctionnement se solde par un résultat positif de 7 734,59,€ (75 362,41€ en recettes pour 67 627,82€ en dépenses)

La section d'investissement se solde par un déficit de 54 600 € (11 000€ de recettes pour 65 600 € de dépenses) . Compte tenu du report des excédents antérieurs (56 121,36 € en fonctionnement et 121 771,16 en investissement le résultat cumulé en fonctionnement est de + 63 855,95 € et de +67 171,16€ en investissement.

Lionel SIGNORET précise que ce CFU se solde donc par un excédent toutes sections confondues de 131 027,11€.

Voté à l'unanimité (11 voix)

Tarifications du camping

Légère augmentation prévue par la municipalité précédente mais non votée. Madame la Maire propose une tarification spécifique pour les saisonniers titulaires d'un contrat de travail sur la commune : 180 € par mois- 42 € la semaine- 6 € par jour par véhicule, emplacement et électricité.

Approuvé à l'unanimité (11 voix).

Budget 2026 eau :

La section de fonctionnement est équilibrée à 132 754,05 € en dépenses et recettes. La section d'investissement s'établit à 715 607,69€ en dépenses et recettes.

ligne prévue pour installation de la fibre au garage communal et abonnements télésurveillance des réservoirs.

Lionel SIGNORET indique qu'un gros travail d'amélioration des réseaux a été initié. Ces travaux s'autofinancent et nous bénéficions d'un bon suivi par le maître d'oeuvre le bureau CLAE.

Voté à l'unanimité (11 voix).

Budget 2026 camping

Reprise des excédents 2025 et réinscription des mêmes lignes qu'en 2025.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 133 855,95€. La section d'investissement est de 78 171,16€ en dépenses et recettes.

Voté à l'unanimité (11 voix).

Délégations du conseil municipal au maire

Le contrôle de légalité n'a pas validé la délibération prise le 30 mars 2026 car trop imprécise.

L'alinéa 16 est complété : dans les actions intentées contre elle « devant le tribunal administratif, la cour d'appel, le conseil d'Etat, les tribunaux judiciaires »

L'alinéa 26 : enlever dans les conditions fixées par le conseil municipal

Approuvé à l'unanimité (11 voix)

Commission communale des impôts directs

Madame la maire précise qu'il faut proposer 24 commissaires parmi lesquels la DGFIP choisira 12 personnes titulaires et suppléants. Elle indique qu'il s'agit de vérifier l'assiette servant à la détermination de la taxe d'habitation. La CCVUSP va demander aux communes de vérifier également les déclarations de meublés car on estime que 50% des taxes de séjour ne sont pas perçues. Madame la Maire indique qu'elle a proposé à la liste minoritaire de participer à cette commission. Elle demande si les colistiers de la liste « Saint-Paul un avenir ensemble » non élus sont volontaires.- Sont proposés 12 titulaires et 2 suppléants à savoir :

1°) Martine JANIN-REYNAUD 2°) Jean-Luc REYNAUD 3°) Robert D' Angelo 4°) Lionel SIGNORET 5°) Stéphanie ROBERT 6°) Camille COLAS 7°) Alexandra PICOT 8°) Aline VIGUIER LE GRIEL 9°) Christine TIRAN-MATIGNON 10°) Colin MAXIMIN 11°) Aline LECULLEE 12°) Gérard MARTINEZ

suppléants : Jean Louis PIARULLI - Magali GOLDSCHMIDT

Commission intercommunale des impôts directs

sont candidats et proposés :

Martine JANIN-REYNAUD-

Christine TIRAN-MATIGNON

suppléants Jean-Luc REYNAUD- Robert D'ANGELO

Commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes

Madame la Maire indique que ces commissions sont importantes car c'est au sein de ces dernières que la commune de St Paul peut faire entendre sa voix. Elles ont lieu toutes les 3 semaines, le mardi précédent le conseil intercommunal

Commission cadre de vie : Christine TIRAN-MATIGNON- suppléante Martine JANIN-REYNAUD

Environnement : Camille COLAS- Léa SIMEONI suppléante

Commission Aménagement : Camille COLAS- suppléant Lionel SIGNORET

Commission attractivité : Martine JANIN-REYNAUD- suppléante Stéphanie ROBERT

Commission finances et ressources humaines : Camille COLAS- suppléant Lionel SIGNORET

Commission marchés publics MAPA : Lionel SIGNORET

CLECT : Lionel SIGNORET

Colin Maximin demande quelle est la compétence de cette commission. Lionel répond qu'il s'agit de gérer les transferts de compétences des communes vers la communauté de communes

Création d'emploi à la cantine

Une délibération a été prise le 13 juin 2024 et permet de signer un nouveau contrat de travail qui regroupera les 2 postes actuels de ménage et de surveillance de la cantine.

Fin du conseil 22H40

CONSEIL DU CCAS 27 AVRIL 2026 22H.40

Présents : Camille COLAS- Alexandra PICOT- Yoann RAMPON

Vote CFU 2025

L'exercice 2025 se solde par une section de fonctionnement en déficit de 1 685,94 € (5 030 € de recettes pour 6 715,94€ de dépenses) et une section d'investissement en excédent de 500 € (500 € de recettes 0 € en dépense).

Il faut ajouter le résultat 2024 à reporter à savoir + 3367,37 en investissement et + 25 562,52 € en fonctionnement ce qui donne un excédent final en fonctionnement de 23 876,58€ et de 3 917,37€ en investissement à reporter au Budget 2026.

Voté par 2 voix sur 3 (Madame la Maire ne doit pas voter ce budget).

Vote du budget 2026

Madame la Maire indique qu'il est important de sanctuariser ce budget

La section d'investissement se monte à 4 517 € en dépenses et recettes.

La section de fonctionnement se monte à 30 476 € en dépenses et recettes- Les recettes sont générées uniquement par le loyer du chalet et le report des excédents antérieurs.

Les subventions 2025 votées mais qui n'ont pas été versées sont reprises à savoir :

Associations ADMR- Resto du Coeur- Secours Catholique- Solidaritat 150€ chacune

Pour l'exercice 2026 une subvention de 150€ est votée en faveur de l'ADMR- Les Resto du Coeur et Solidaritat.

Voté à l'unanimité (3 voix).

Fin du conseil du CCAS à 23 H.